



Nîmes, le 4/01/21

**Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard**

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

**Tel : 04 66 76 95 83**

**Portable : 06 84 48 86 22**

**Email : [cgt2@gard.fr](mailto:cgt2@gard.fr)**

**Site : [www.cd30.reference-syndicale.fr](http://www.cd30.reference-syndicale.fr)**

**Facebook : [cgt cdgard](https://www.facebook.com/cgt.cd30)**

**COMPTE RENDU CHSCT DGADS du 21 Janvier 2021**

**Présents pour l'administration :**

J-L Coutouly, Y. Terrade, Mr S Plateau, M Julien, Mme Arnoux, Mme Bridier, Mme Poleux, M Pelligrini, M pasquet, Mme Lock, Dr Cassagne, M Eyraud, M Galle, M Perrigot, Mme Papais, Mme Marck.

**Présents pour les représentants du personnel :**

CGT / CFDT / SUD + 16 Experts.

Lors du CHSCT Extraordinaire du 6 février 2020, les agents nombreux étaient venus s'exprimer sur leur condition de travail dégradé et demander entre autres :

- Le respect du protocole du remplacement systématique,
- Des CDD d'une durée de 6 mois pour permettre aux agents d'assurer leurs missions obligatoires,
- Le tuilage des départs à la retraite effectif,
- L'abandon des notes d'opportunité en cas de mobilité interne ou de départ à la retraite.

Madame la DGS proposait alors en accord avec le Président de l'instance, de reconvoquer une assemblée sous la même forme pour faire retour aux agents des problèmes énoncés.

La CGT espérait que ce CHSCT du 21 janvier 2021 soit la suite des points abordés et que l'administration nous apporte de réelles réponses !

Concernant ces points précités : l'administration nous indique l'arrêt des notes d'opportunité, le tuilage au cas par cas, des CDD d'une durée de 6 mois selon les besoins prioritaires, la création d'un chargé de communication au sein de la DGADS.

**Aucune réponse quant au respect du protocole de remplacement.**

**Aucune réponse quant à l'articulation de la Hotline avec les services de proximité.**

Une présentation d'un projet en cours dans les différentes directions a été projetée :

- Renouvellement des schémas départementaux et création d'un schéma concernant l'action sociale,
- Le travail en cours concernant la qualité de vie au travail et la prévention des RPS,
- Enumération des conventions avec l'Etat qui permettent notamment d'obtenir des fonds (loi Taquet) pour embaucher des puéricultrices et sages-femmes contractuelles pour effectuer certaines missions incombant au département,
- Supervision accordée plus largement,
- Travail sur la sécurisation des sites.

Rapidement les agents experts sont intervenus pour rappeler les revendications initiales et attendaient des réponses concrètes. La présentation faite par l'administration ne marque aucune évolution par rapport à la situation dénoncée en février 2020, notamment le manque de personnel sur certains CMS, engendrant leur fermeture et les problématiques immédiates de l'ASE (moyens humains et matériels, charge de travail, turn over du personnel).

**A l'épuisement des agents du social le DGADS propose la mobilité pour solution !!**

De nombreuses interventions des agents réaffirmeront alors vouloir continuer à exercer un travail qu'ils apprécient et pour lequel ils sont engagés.

**Chacun souhaite de meilleures conditions de travail. Un point c'est tout !**

Le Président du CHSCT intervient en fin de séance pour préciser :

- Le besoin des agents d'être respecté et entendu par l'administration,
- Le besoin en matériel (ex : sièges auto) et propose de remédier à cette situation par le biais de la « récupération » (par nos propres moyens !) et avec un budget pour répondre aux besoins du terrain,
- Inacceptable pour le Président d'entendre le témoignage d'un agent qui précise travailler à temps partiel pour « se sauver ».

**Nous constatons une fois de plus, la mise en place de « leurre organisationnel » qui ne sert qu'à masquer les réalités que nous dénonçons à savoir un manque d'agents récurrent pour satisfaire un service public de qualité !!**

**Vos représentants élus au CHSCT.**